

A.D.R.E.R
Association pour un Développement Réfléchi et Equilibré du Rayol-Canadel
5 Rayol Park, 83820 Le Rayol-Canadel sur Mer
Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 sous-préfecture de Draguignan

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 avril 2019 À 17 HEURES

Les membres de l'association se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par le Président de **Association pour un Développement Réfléchi et Equilibré du Rayol-Canadel**

Ils ont signé la feuille de présence de laquelle il résulte que sont présents ou représentés

31 Membres représentant **37** voix.

Le président constate la présence du quorum nécessaire et que l'assemblée peut valablement délibérer

Le Président, salue les membres et il est passé immédiatement à l'élection du bureau de l'Assemblée

Sont désignés :

Président de séance : ...	Patrice COLLANGETTES
Secrétaire :	Richard KONDOLFF
1er scrutateur	Marie-Jo KONDOLFF
2ème scrutateur	Jean Paul JULIEN

Le Président rappelle que les membres de l'association ont été convoqués pour désigner les membres administrateurs de l'association et statuer sur différents points de l'ordre du jour suivant:

- * Bilan des activités 2018 et quitus
- * Bilan financier 2018 et quitus
- * Élection du conseil d'administration
- * Changement du Siège Social
- * Questions Diverses

Un débat s'engage entre les membres de l'assemblée et le président de l'assemblée met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIÈRE RÉOLUTION:

Après lecture du Bilan des activités présenté par le Président, l'assemblée entérine le rapport d'activité de l'exercice écoulé

Cette résolution est mise aux voix selon le décompte qui suit

Vote Contre

Vote Pour : 37

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION:

Après lecture du Bilan et du résultat financier rédigé par le Trésorier l'assemblée entérine les comptes présentés sur la base des bilans de l'année et approuvés par les scrutateurs

Cette résolution est mise aux voix selon le décompte qui suit

Vote Contre

Vote Pour : 37

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION:

L'assemblée procède à l'élection du conseil d'administration après appel à candidatures

ADMINISTRATEURS: Jean MANSIAUX a fait acte de candidature ; approuvé par ... voix
Patrice COLLANGETTES a fait acte de candidature ; approuvé par Voix
Richard KONDOLFF a fait acte de candidature ; approuvé par Voix
Jean Paul JULIEN a fait acte de candidature ; approuvé par Voix
Jean De PONTFILLY a fait acte de candidature ; approuvé par Voix

Cette résolution est mise aux voix selon le décompte qui suit

Vote Contre: 0.....
Vote Pour : 37

Cette résolution est adoptée à l'unanimité....

QUATRIÈME RÉOLUTION:

Sur proposition de l'assemblée il est adopté la mention suivante concernant la cotisation de l'année 2019 : Sans changement à 30 euros.....

Cette résolution est mise aux voix selon le décompte qui suit

Vote Contre: 0
Vote Pour : 37

Cette résolution est. adoptée à l'unanimité.....

CINQUIÈME RÉOLUTION:

L'Assemblée approuve le changement du siège social transféré 5 Rayol Park 83820 RAYOL CANADEL sur Mer

Cette résolution est mise aux voix selon le décompte qui suit

Vote Contre: 0
Vote Pour : 37

Cette résolution est. Adoptée à l'unanimité.....

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président de l'assemblée Le Secrétaire et les scrutateurs.

Pour Copie Conforme

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Le Scrutateur



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

Assemblée générale annuelle

26 avril 2019

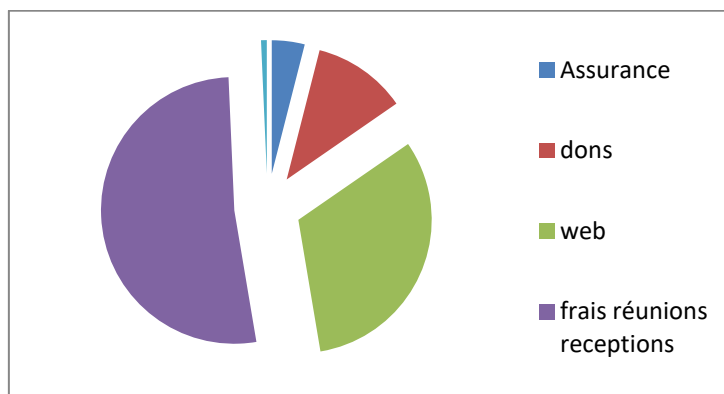
Rapport financier

L'excédent auquel nous étions habitués jusqu'en 2016, n'a pas été renouvelé en 2017 ni en 2018. Occasionné par l'achat d'un défibrillateur mis à la disposition du DOMAINE du RAYOL en 2017 les cotisations 2018 n'ont pas suffi à le rattraper. Un déficit de 503 euros subsiste encore fin 2018.

Pour 2018 la mise en place d'un nouveau site Web nous a coûté presque 900€ (investissement voulu par les administrateurs). Le poste réunions- réceptions, proche de 1500€, a conséquemment augmenté par la perte d'un chèque par son bénéficiaire et qui a été réémis. Quant aux frais d'assemblée générale ils restent dans une fourchette constante de 600 à 700 €, ainsi que l'assurance (de 105 à 110 €). Par voie de conséquence nos dons ont été moins généreux en 2018.

Au 31/12/2018 notre livret A + compte courant se cumulent à 4046.25€

Dépenses		Recettes	
Assurance	110,20 €	cotisations	2 240,00 €
dons	315,80 €	produits financiers	27,93 €
web	886,06 €		
frais réunions réceptions	1 439,90 €		
timbres	19,20 €	déficit	503,23
	2 771,16 €		2 771,16 €



Evolution de la situation financière

	31/12/2017	31/12/2018
solde banque c/c	802,22 €	301,06 € **
solde livret A	3 717,36 €	3 745,19 €
	4 519,58 €	4 046,25 €

Le trésorier



ADNER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adner.fr

Assemblée générale - 26 avril 2019

Rapport d'activité 2018

1. Rappel de la mission de notre association et de son périmètre

La mission de l'ADNER s'exerce dans le cadre communal et intercommunal au fur et à mesure que les compétences de l'une sont transférées à l'autre. Pour l'heure l'intercommunalité est compétente pour le SCoT, la gestion des déchets ménagers, l'alimentation en eau

L'ADNER fait partie de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), de la Commission chargée d'élaborer le SCOT et répond aux invitations de la commune et de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (CCGST) et intervient auprès d'elles le cas échéant.

Sa mission est rappelée ci-dessous:

1. Urbanisme

- Mise en œuvre de la politique et des décisions d'urbanisme en s'assurant qu'elles correspondent à la vocation balnéaire de la commune dans un juste équilibre entre préservation et développement.

2. Vie communale

- Politiques communales et décisions municipales touchant les habitants dans leur quotidien en particulier sur le budget, la fiscalité, et le cadre de vie
- Maintien de l'identité de la commune et de ses atouts au sein de l'intercommunalité
- Projets liés aux plages
- Politique d'assainissement collectif
- Apporter à ses adhérents et sur demande une assistance adaptée sur les questions touchant la vie communale

3. Intercommunalité

- Tous les sujets relevant des compétences intercommunales sans s'en interdire aucun
- Budget intercommunal avec accent sur la fiscalité,
- Débats et élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOT).

4. Développement durable

- Rester vigilant sur le développement durable pour les générations futures
- Aider les collectivités à définir et soutenir des projets agricoles.

5. Sécurité

- S'intéresser à la sécurité des biens et personnes (prévention cambriolage, ...)
- Agir pour la protection du patrimoine collectif.

2. L'activité de l'association en 2018

6. Dans le cadre de l'intercommunalité

1. Rapport 2017 - fonctionnement

Notre association a été invitée en septembre 2018 à la présentation des différents rapports annuels d'activité de la Communauté des communes 2017.

L'intercommunalité (EPCI à fonds propres) créée en 2013 arrive petit à petit à maturité. C'est une structure à part entière avec ses propres coûts de fonctionnement. Il faudra sans doute encore quelques années pour que les communes puissent baisser leurs dépenses et avec elles les impôts

2. Déchets ménagers

Notre association a suivi attentivement l'évolution de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Depuis le 1^{er} janvier 2016, sous l'impulsion de M. Jean PLENAT, Vice-président en charge de la question des déchets ménagers et assimilés, (gestion, valorisation, élimination) la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a adhéré au SITTOMAT. En dehors des encombrants, les déchets végétaux ainsi que la totalité des déchets ménagers sont aujourd'hui recyclés.

3. Scot

Le schéma de cohérence territoriale du *Golfe de Saint-Tropez*, approuvé en 2006 constitue le cadre de l'urbanisation et du développement cohérent et durable sur l'ensemble du territoire. Il a été mis en révision en 2016. Les travaux de révision sont pratiquement terminés. L'année 2018 a été marquée par l'élaboration et la présentation au public du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et la mise en chantier du document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), objet d'une présentation le 26 avril 2018, à laquelle l'ADRER a participé.



4. Distribution de l'eau

Au cours de 2018, l'ADRER a pu émettre un avis sur le futur règlement entre Veolia et les abonnés

7. Dans le cadre communal

5. Budget

Les principaux éléments qui ont caractérisé le budget communal 2018 ont fait l'objet d'une communication à nos adhérents via la Tribune N°45. Nous y avons constaté :

- une baisse de l'endettement
- maîtrise des charges de fonctionnement (dont charges de personnels)
- pas de hausse des taux d'imposition
- poursuite des investissements courants (voirie, bâtiments communaux)
- arrivée à maturité des grands projets : arrières plages, et les études sur l'érosion des plages du Rayol.

6. Urbanisme

L'ADRER a suivi avec attention les initiatives 2018 en matière d'urbanisme en particulier Un plan d'ensemble a été établi sur l'emplacement de la zone du PLU concernée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisant le devenir du centre village : parking couvert, résidence pour séniors, logements pour actifs halte-garderie.

Si plusieurs actions de contestations du PLU voté en 2016 ont été déposées en 2017 auprès du Tribunal administratif de Toulon, l'ADRER n'a pas jugé utile de le faire ; le règlement du PLU s'est néanmoins appliqué en 2018 dans l'attente des décisions des juges qui sont venues en fin d'année. L'ADRER a observé que tous ces recours (8) ont été rejetés par le juge qui a constaté qu'ils étaient dictés par des intérêts particuliers et non par l'intérêt général sensé les guider, confirmant indirectement le bien fondé de notre position.

7. Stationnement

En 2018, l'ADRER s'est manifestée à propos du problème du stationnement dans le village et en particulier celui qui est propre au Domaine du Rayol afin d'inciter la Mairie à apporter une solution compatible avec la fréquentation de l'ADORA.

8. Plages

Concessions

L'ADRER a suivi l'enquête publique du printemps 2018 soulignant au passage que la superficie des plages dont dépend l'attribution des concessions est très variable suivant la date à laquelle les mesures sont effectuées. est toujours plus faible en été qu'en hiver, alors que l'Etat la prend en compte en hiver, période dépourvue d'estivants.

Par ailleurs, en fin d'année, l'association s'est prononcée sans ambiguïté en faveur d'une pétition lancée par les commerçants du Rayol incitant le Préfet à permettre d'accélérer le processus de ré attribution des lots, annulé à la suite de plusieurs recours émanant de quelques habitants, fortement dommageable pour la saison 2019.

Ré-ensablement

Nous avons informé nos adhérents sur l'état d'avancement des projets à l'occasion d'une Tribune en janvier 2018

Arrières plages

La même approche a été faite pour vous informer de l'avancement des projets

9. Logement

Nous suivons avec intérêt l'avancée des dossiers et avons noté avec satisfaction que le projet de 10 logements situé à l'emplacement de l'ancien hôtel Centro, avançait.

10. Agriculture

Si nous avons participé, via JP Julien, administrateur, aux études préalables à la réalisation d'une zone agricole au-dessus du Canadel, les nouveaux développements intervenus en 2018 ont consisté en l'acquisition de terrains en zone N du Canadel par des investisseurs dont une partie devra être inscrite en zone A.

8. Les Tribunes

La Tribune reste un outil de communication privilégié pour nos adhérents. Neuf numéros ont été publiés en 2018 :

- Point projets communaux (43)
- Rappel obligation débroussaillage (44)
- Budget communal (45)
- Point sur les coffrets Enedis/Veolia (46)
- Point sur les ouvrages d'art sur la commune (47)
- Les problèmes de stationnement (48)
- les compteurs Linky (49)
- L'approvisionnement en eau (50)
- Les concessions de plages (51)

9. Dons

Un don de 150€ a été effectué pour le loto resto du cœur

10. Site Web

Un nouveau site Web a été ouvert en 2018, avec une ergonomie simplifiée et un accès rapide. Il contient de nombreux documents accessibles à tout le monde.

11. Interventions

Chaque fois que nous le jugeons nécessaire, l'ADRER intervient par écrit auprès des collectivités compétentes. Quelques interventions ont été faites en 2018 soit sur demande d'adhérents soit spontanément.

- Eboulement avenue des îles d'or juin 2018 (lettre au Président de la Comcom)
- Transport (lettre aux exploitants Var lib)
- Fuite borne incendie (divers autorités...)
- Anomalie trottoir (commune)
- Dépôt de plainte déchets sauvages (gendarmerie) suivie d'effet

12. Organisation de l'association

Lors de notre AG 2018, Jean Mansiaux, fondateur de l'ADRER n'a pas souhaité renouveler son mandat de Président mais est resté au Conseil d'administration.

Par ailleurs nous devons faire état de la décision de Viviane Bernard d'interrompre le sien tout en continuant à soutenir l'action et les projets de l'association, ce qu'elle fait avec beaucoup d'efficacité et de dévouement.

Depuis l'AG 2018 et le CA qui l'a suivi en mai, les dirigeants se présentent ainsi :

- Président : P. Collangettes
- Vice-présidente : Viviane Bernard
- Secrétaire Général : Richard Kondolff
- Trésorier : Gérald Marot
- Administrateurs : Anne Marie Mansiaux, Marie Jo Kondolff, Fred Casadei, Jean Mansiaux, Jean-Paul Julien

13. Election des membres du CA

Les mandats de Patrice Collangettes, Richard Kondolff, Jean Mansiaux et Anne-Marie Mansiaux viennent à échéance, Anne-Marie Mansiaux ne souhaitant pas renouveler son mandat, les 3 premiers se proposeront à votre vote.

3. Perspectives 2019

Deux évènements sont programmés cette année dans le cadre des 70 ans de la Commune.

14. Forum de l'emploi des nouveaux métiers de l'économie verte

L'organisation d'un forum de l'emploi des nouveaux métiers de l'économie verte prévu le 14 juin dans le cadre somptueux du Domaine. Par cet évènement nous avons souhaité, élargir nos actions au delà des écrits vers une contribution très concrète vers un thème ô combien important : l'emploi. Nous ferons appel le moment venu à quelques bonnes volontés.

15. Réunion publique - Table ronde : annales de l'ADRER et perspectives

En septembre nous organiserons une table ronde publique sur les 10 ans de l'ADRER avec un retour sur son histoire et un débat sur l'avenir de la commune.

16. Scot

Pour l'instant l'intercommunalité est en phase de consultation des Personnes Publiques Associées et des communes, qui doivent lui transmettre leurs avis sur le projet de SCOT arrêté. Il n'y donc pas d'éléments à communiquer sur la procédure. L'ADRER sera informée du lancement de l'Enquête Publique lorsque les dates seront arrêtées. Celle-ci devrait se dérouler dans le courant de l'année.

Dans les trois ans suivant l'approbation du SCOT, les PLU communaux devront être mis en compatibilité avec ses orientations et objectifs.

Le Président

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21